



## **Charte des Valeurs pour la Protection et les Soins des Femmes Victimes de Violences**

Nous, collectivités territoriales, reconnaissons que les violences à l'égard des femmes sont intrinsèquement liées à nos systèmes sociaux et politiques de domination des hommes sur les femmes. Les violences à l'égard des femmes sont des violations aux droits humains et affectent l'ensemble de nos sociétés et à tous les niveaux, impactant non seulement les femmes elles-mêmes, mais également leurs enfants.

Conscients que les femmes sont davantage exposées à la pauvreté, nous comprenons que la lutte contre les violences doit également inclure des mesures pour combattre la précarité économique.

Nous constatons également que la participation politique des femmes est cruciale tant d'un point de vue démocratique que pour les enjeux de santé, de sécurité, d'éducation, qui représentent notamment des compétences qui relèvent de nos responsabilités locales.

Nous soutenons les luttes des femmes, des responsables politiques et des organisations non-gouvernementales contre les violences faites aux femmes, particulièrement les violences conjugales, les violences sexuelles, les féminicides et les mutilations sexuelles féminines, notamment dans les conflits armés.

Reconnaissant la responsabilité des collectivités territoriales envers la protection et le bien-être des femmes victimes de violences, nous, les collectivités territoriales signataires, nous engageons à agir activement contre les violences envers les femmes et à devenir des « territoires protecteurs des femmes victimes des violences », et contribuer ainsi au développement humain de nos sociétés.

Compte tenu de la diversité des compétences locales, des politiques territoriales, et des partenariats nécessaires, nous, collectivités territoriales, membres de l'Observatoire International des Violences Faites aux Femmes, nous nous engageons à lutter contre les violences faites aux femmes et à travailler activement à leur éradication.

Ensemble, nous travaillerons à la construction d'une société sans violences faites aux femmes par la mise en œuvre de politiques publiques locales basées sur les valeurs d'égalité et de liberté. Pour obtenir une véritable égalité entre les femmes et les hommes, il est nécessaire d'avoir accès aux services publics.

Cela nécessite un engagement continu et coordonné de notre part, afin de :

- Mieux faire connaître les violences à travers la sensibilisation de la population aux violences faites aux femmes, y compris à l'égard des jeunes ; à travers la production des statistiques fiables pour mesurer l'ampleur des violences ; ainsi qu'à travers la mise en place des dispositifs de prévention et de soutien pour les femmes et leurs enfants.

- Collaborer et travailler en réseau, en partageant nos connaissances, compétences et ressources au sein d'un réseau solide, notamment par le biais de la Commission inclusion sociale, démocratie participative et droits humains de CGLU et l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis.

Nous faisons appel à la responsabilité de chaque collectivité territoriale dans cette lutte vitale. Nous nous engageons à être des territoires protecteurs en reprenant les déclarations de Iztapalapa et de Banjul, adoptant leurs principes et les adaptant à nos réalités locales.

So, so, so, solidarité avec les femmes du monde entier !

Fait à Bobigny, le 28 novembre 2024